

Date : DECEMBRE 2011

Rédacteur : EB

Destinataire(s) : Organismes de formation

L'agriculture a une place importante en région Rhône-Alpes que ce soit sur le plan économique, environnemental et social : diversité des productions, produits de qualité (nombreuses appellations d'origine), création d'emplois directs et indirects dans l'agroalimentaire, entretien de l'espace rural, services aux ruraux et aux urbains, attractivité touristique de la région, mise en place de projets en lien avec les acteurs des territoires ... Pour conserver et valoriser ces atouts régionaux, l'installation de jeunes agricultrices et agriculteurs est indispensable que ce soit en reprenant des outils économiques existants, ou en créant de nouvelles exploitations agricoles et contribuer au maintien du tissu économique rural : entre 800 et 900 installations se font chaque année dans la région avec une proportion importante d'installations non aidées.

Ce projet déposé pour une demande de cofinancement FSE vise à renforcer l'accompagnement formation de l'installation :

- Dans le cadre du parcours à l'installation et du nouveau dispositif mis en place par la profession, les jeunes qui souhaitent s'installer ont désormais un ensemble d'actions de professionnalisation à réaliser avant l'installation et le cas échéant des conseils pour des actions de professionnalisation post installation
- Dans les 3 premières années après l'installation de manière à augmenter la réussite des installations

## LES PROPOSITIONS ATTENDUES

Il s'agit de développer des formations en lien avec la phase d'installation en agriculture et spécifiques pour les publics suivants :

- **jeunes en parcours d'installation**
  - en amont, approche du projet pour permettre au jeune de vérifier l'opportunité et la faisabilité de son idée d'installation en agriculture et de préciser son projet
  - mise en place de modules de formation facilitant le démarrage d'activité, la prise en main de l'outil de travail et la connaissance de son environnement
- **jeunes nouvellement installés depuis moins de 3 ans pour**
  - formations portant sur les difficultés rencontrées, la valorisation des réussites, le repérage des points à améliorer pour consolider le projet du jeune installé
  - formation visant à consolider les compétences manquantes
- **référénts professionnels**, tuteurs, maîtres de stage, agriculteurs-formateurs afin qu'ils accompagnent les jeunes pour leur permettre d'acquérir les compétences qui leur manquent avec un travail spécifique sur la transmission des savoirs



## Thèmes

### Les actions de formations porteront notamment sur les champs de compétence suivants

- Stratégie et pilotage d'entreprise
- Volet économique du développement durable : gestion/analyse économique, accueil et tourisme, transformation, commercialisation ...
- Volet environnemental du développement durable
- Volet social du développement durable : gestion des ressources humaines y compris transmission de savoir-faire, santé sécurité, communication expression
- Améliorer sa technicité : comptabilité, fiscalité/juridique, informatique et NTIC, nouvelles techniques culturale et d'élevage

**Durée** : minimum 7 h

**Financement** : VIVEA achète la formation au prix global, **il ne doit pas y avoir de contribution stagiaire**

## LES MODALITES

### 1. Les justificatifs de réalisation

A la fin de chaque action, l'organisme de formation devra fournir :

- Les feuilles d'émergence **avec le logo FSE** ainsi que les fiches individuelles des participants contributeurs VIVEA
- La communication et la publicité FSE sont à organiser systématiquement sur tous supports visuels liés à l'action cofinancée et au cours de chaque formation,

### 2. La procédure d'instruction

Elle se fera selon la procédure nouvelle (voir Mémento VIVEA).

### 3. Les modalités de la réponse

Les propositions devront être saisies sur Hâpi, priorités 7 exceptées les formations à destination des référents professionnels qui sont à enregistrer en priorité 4 et comporter les initiales JA en début de titre (pour une identification rapides)

Elles concerneront des formations démarrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et terminées avant le 31 décembre 2012.